

4^{ème} RALLYE V.H.C DU SIDOBRE

20 et 21 juin 2026

Pré - REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA 2026.

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 4 mai 2026

Parution du règlement et ouverture des engagements

Lundi 8 juin 2026

Clôture des engagements : (cachet de la poste faisant foi).

Dimanche 16 Juin 2026

De 8h00 à 12h00 - de 14h00 à 16h00

Mise à disposition du carnet d'itinéraire et pré- vérifications administratives au restaurant
« **Pizza MIMOSA ,5 Av de CASTRES 81210- Lacrouzette.**
Ouverture des reconnaissances – jour 1 (voir art. 6.2P planning et horaires).

Samedi 20 Juin 2026

De 8 h 00 à 12 h 00 - De 14 h 00 à 18 h 00.

Mise à disposition du carnet d'itinéraire et pré- vérifications administratives – Place du Théron 81210 Lacrouzette. (Coté podium)

Ouverture des reconnaissances – jour 2 (voir art. 6.2P planning et horaires).

A 14 h 00 : Ouverture du parc d'assistance – Rue du sol de la Dime et de Roquecourbe.

De 15 h 00 à 20 h 00 :

Vérifications des documents, place du Théron – 81210 Lacrouzette.
Complément vérifications administratives.

15 h 15 à 20 h 15 : Vérifications des voitures, place du Théron – 81210 Lacrouzette.

A partir de 15 h 30 : Mise en place du parc de départ, place du Théron 81210 Lacrouzette.

19 h 15 : 1^{ère} réunion Commissaires Sportifs, maison des associations 10, rue de la Mairie Lacrouzette

20 h 45 : Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ, des heures et ordres de départ.

Affichage numérique application « Sportity » . Code d'accès : RDS 2026.

: Tableau d'affichage officiel

Tableau d'affichage numérique : www.ecurie.du.sidobre@orange.fr , onglet Tableau d'affichage

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile Sportity)., chaque concurrent doit désigner un représentant officiel autorisé à recevoir toute notification officielle, ainsi que le contact correspondant (courrier électronique). Ce contact sera utilisé à la fois pour les communications générales et individuelles. Toute confirmation de réception, devra être retournée par ce contact à l'adresse électronique suivante : ecurie.du.sidobre@orange.fr . Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site web. rallyedusidobre.fr. Tous les concurrents seront informés par courrier électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique. De plus, les documents officiels du rallye seront disponibles dans l'application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play) : Le mot de passe est : **RDS 2026.**

Dimanche 21 juin 2026

8 h 30 : Départ du 1^{er} concurrent du parc fermé, place du Théron - Lacrouzette.

16 h 06 : Arrivée de la 1^{ère} voiture, parc final place du Théron, **C.H.6 A : fin de rallye pointage en avance non autorisé.**

Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé : **Affichage numérique application « Sportity » . Code d'accès : RDS 2026.**

30' après l'affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

17 h 30 : Vérifications finales, garage MONTES, route de Roquecourbe à Lacrouzette.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ATTENTION :

Les articles ou partie d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Définition :

L'association Sportive du Vignoble Tarnais et l'écurie du Sidobre organisent, sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative les **20 et 21 juin 2026** le :

4^{ème} RALLYE V.H.C DU SIDOBRE

Ce rallye sera disputé conformément au code sportif international, aux règlements sportifs de la F.F.S.A. et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Midi Pyrénées le

14/04/2026 sous le N° R20 Et par la FFSA le 14/04/2026 sous le N° 334.

Comité d'Organisation

Présidente : Mme Amina SOULE

Membres : Les adhérents de l'écurie automobile du Sidobre, ainsi que les sympathisants des associations voisines.

Secrétariat du Rallye :

Adresse : 10 rue de la Mairie – 81210 Lacrouzette.

Téléphone : 07 89 68 51 67 - mail : ecurie.du.sidobre@orange.fr

Permanence du Rallye :

Chez : Amina SOULE- 386 route du Fau – 81490 Saint Salvy de la Balme.

Tél : 07 89 68 51 67.

Organisateur technique

Ecurie Automobile du Sidobre, maison des associations – 10 rue de la Mairie -81210 Lacrouzette.

Nom : Amina SOULE, présidente de l'Ecurie Automobile du Sidobre.

Adresse : 386, route du Fau – 81490 Saint Salvy de la Balme.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Identique au règlement particulier du 22^{ème} rallye régional du Sidobre.

+

Directeur de Course	B. MARTY	136694
Commissaire Technique	A. FOURMENT	6222
Relations Concurrents	J. JONQUIERES	9859

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4^{ème} Rallye V.H.C du Sidobre compte pour :

- Coupe de France des Rallyes VHC - **2026 Coef : 2**
- Championnat ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile (Pilotes et Copilotes **Coeff : 2**)
- Challenge des commissaires de la ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au règlement particulier du 22^{ème} rallye régional du Sidobre.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4^{ème} rallye V.H.C du Sidobre, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 8 Juin 2026**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum, pour les 2 rallyes**.

Une demande de dérogation pourra être faite pour porter le nombre d'engagés à 130, le cas échéant.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **280 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **550 €**
- Le chèque sera fait à l'ordre de : Ecurie du Sidobre

Engagement directement en ligne, ou bien à envoyer par courrier à l'adresse ci-dessous :

ECURIE DU SIDOBRE
Chez Mme Amina SOULE
386, route du Fau
81490 Saint Salvy de la Balme
Tél.07 89 68 51 67
Email : ecurie.du.sidobre@orange.fr

- Une remise de : 20€ sera consentie aux équipages 100 /100 issus de l'ASA du Vignoble Tarnais

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes automobiles et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

Le rallye VHC prendra le départ devant le rallye moderne pendant toute la durée de l'épreuve.

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires rallye FFSA.
- Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Identique au règlement particulier du 22^{ème} rallye régional du Sidobre.

4.7.P. EXTINCTEURS

Identique au règlement particulier du 22^{ème} rallye régional du Sidobre.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

Identique au règlement particulier du 22^{ème} rallye régional du Sidobre.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 4^{ème} Rallye V.H.C du Sidobre, représente un parcours de **118.200 km**.

Il est divisé en **1** étape et **3** sections.

Il comporte **6** épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.9 kms**.

Les épreuves spéciales sont :	ES 1/3/5	Bouyrols	5.9 x 3 = 17.7 Km
	ES 2/4/6	Lusières	7.4 x 3 = 22.2 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

Identique au règlement particulier du 22^{ème} rallye régional du Sidobre.

Les reconnaissances se dérouleront sur 2 jours :

Dimanche 14 juin et Samedi 20 juin 2026

De 8h à 12h et de 14h à 18h.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.1 P Départ

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.2 P Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

- Les commissaires porteront des chasubles REGLEMENTAIRES (RTS)
- Les chefs de poste porteront des chasubles SERIGRAPHIES "CHEF DE POSTE"
- Les officiels porteront des chasubles distinctives.
-

7.3.17.P : Drapeaux rouges

Un drapeau rouge pourra être déployé par les commissaires sur l'ensemble d'une épreuve spéciale uniquement sur ordre du Directeur de Course général au PC course.

Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge (la /les LED symbolisant le drapeau rouge devant être visible(s) des deux membres d'équipage) et lorsque le drapeau rouge est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console d'urgence se met à clignoter.

Dès lors qu'un drapeau rouge est présenté et/ou affiché sur le boîtier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.

7.5.17.3P : Dépannage

L'organisateur n'a pas prévu de dépannage sur les ES. Il appartiendra au concurrent d'assurer lui-même son dépannage quand la route sera officiellement rendue à la circulation.

7.5.174P : Déclaration d'abandon

Tout équipage qui abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES doit prévenir obligatoirement la direction de course. Un sticker portant un **N° de téléphone** sera à apposer sur une partie du tableau de bord durant toute la durée du rallye. Tout manquement fera l'objet d'un signalement aux commissaires du collège, qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 8P. RECLAMATION --APPEL

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 9 P .CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2026 et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10 P. PRIX ET COUPES

- Des coupes et des lots seront distribués à l'arrivée.
- Un engagement sera tiré au sort pour la 23^{ème} édition

Le présent règlement particulier complète le règlement standard VHC 2026.

Et les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes VHC.

